

Paris, le 25 avril 2025

Pacte de lutte contre les déserts médicaux : les kinésithérapeutes attendent des mesures à la hauteur des besoins de leurs patients

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK) salue les annonces faites ce jour par le Premier ministre, monsieur François BAYROU, dans le cadre du Pacte de lutte contre les déserts médicaux. La volonté affichée de transformer l'accès aux soins et de mieux mobiliser les compétences de tous les professionnels de santé est un signal encourageant.

L'Ordre est satisfait de la volonté affirmée de repenser le parcours de formation initiale des professionnels de santé. Cette mesure devra évoluer vers une intégration pleine et entière de la formation en masso-kinésithérapie à la première année des études de santé. Demande constante de la profession suite aux précédents engagements du gouvernement, elle favorisera une formation plus lisible, plus cohérente, et à la hauteur des compétences attendues dans les territoires.

L'annonce d'un accompagnement spécifique visant à faciliter le retour des professionnels de santé formés en dehors de nos frontières est salubre. Chaque année, ce sont 2 500 kinésithérapeutes qui se forment dans un autre pays avec des formations qui pour certaines sont de mauvaise qualité : il est urgent d'appliquer ce dispositif aux kinésithérapeutes.

L'Ordre salue la mise en place d'une cartographie nationale des professionnels de santé, outil qu'il demande depuis de nombreuses années au ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Cette mesure doit s'appliquer à toutes les professions de premier recours dont les kinésithérapeutes.

La publication après deux ans d'attente d'un arrêté permettant une expérimentation qui ne correspond que très partiellement aux besoins de la population n'est qu'un premier pas vers la généralisation qu'il est urgent de mettre en œuvre.

L'accès direct à un kinésithérapeute garantit une prise en charge plus rapide et plus fluide pour les patients. Dans ce cadre, ils apparaissent comme des acteurs essentiels à mobiliser, en raison notamment de leur niveau de formation et de leur démographie dynamique, atout incontestable.

Pascale MATHIEU, présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes : « Ces annonces vont dans la bonne direction. Des mesures concrètes et durables seront essentielles pour permettre à notre profession de répondre aux défis actuels et futurs de l'accès aux soins. L'Ordre continuera d'œuvrer activement pour la reconnaissance de la profession et pour une organisation des soins qui valorise l'ensemble des compétences des kinésithérapeutes, au service des patients et des territoires. »